



# PRÉFET DU GARD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 032 23 R0077, déposée par TotalEnergies Renouvelables France en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 8,4 Mwc sur la commune de BEUCAIRE

Par arrêté n° 30-2026-03-26-00005 du 26/03/2026, le préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

A cet effet, Madame Fatiha BOUANANI, ingénieur territorial, a été désignée commissaire enquêtrice et Monsieur Dominique LAROCHE, commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera en mairie sise place Georges Clemenceau 30300 BEUCAIRE, siège de l'enquête, pendant 33 jours, du lundi 4 mai 2026 à 8h30 au vendredi 5 juin 2026 à 16h30.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable par tout un chacun pendant la durée de l'enquête:

- sur le site internet de la préfecture du Gard: « <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> »
- en mairie, sur supports papier et informatique (avec mise à disposition sur place d'un ordinateur), aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, sauf jours fériés)
- à la préfecture (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) sur supports papier et informatique (avec mise à disposition sur place d'un ordinateur), sur rendez-vous au 04.66.56.45.50

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le préfet de région en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis le 28 novembre 2025. Cet avis, ainsi que les réponses écrites produites par la société TotalEnergies Renouvelables France conformément à l'article L 122-1 du Code de l'Environnement, sont joints au dossier d'enquête.

Le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions :

- en les consignant sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie
- par courrier postal adressé à la mairie de BEUCAIRE, à l'attention du commissaire enquêteur (Mairie - place Georges Clemenceau - 30300 BEUCAIRE)

- par courriel, à l'adresse suivante : [totalenergies.cs-sol-beaucaire@beaucaire.fr](mailto:totalenergies.cs-sol-beaucaire@beaucaire.fr)

Dans ce cas elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard : « <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> », et seront consultables et téléchargeables, et communicables sur support papier aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants:

- lundi 4 mai 2026 de 8h30 à 12h00
- jeudi 28 mai 2026 de 8h30 à 12h00
- vendredi 5 juin 2026 de 13h30 à 16h30

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie de Beaucaire.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de Beaucaire et à la préfecture du Gard (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard : « <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> ».

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Madame Delphine VINCENT  
TotalEnergies Renouvelables France  
Agence Provence - Alpes - Côte d'Azur  
Technopole AGROPARC  
324, rue Jean Dausset - BP 41587  
84916 AVIGNON Cedex 9  
tel : +33 (0)6 28 96 40 97  
mail : [delphine.vincent@totalenergies.com](mailto:delphine.vincent@totalenergies.com)

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.